



DIRECTION/RP/EH

DECISION

Portant de délégation de signature

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier,

- Vu la loi n° 2009.879 du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

- Vu la décision n°2002/865 de Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier en date du 17 Septembre 2002, nommant Madame Séverine NOYEAU, Adjoint des Cadres Hospitaliers affectée aux Services Economiques,

Vu, l'arrêté n°2015-OSMS-DM-0073 du 26 Août 2015 portant nomination de Monsieur Raoul PIGNARD Directeur du Centre Hospitalier de Chartres, en qualité de Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Châteaudun,

DECIDE

Article 1 :

Madame Séverine NOYEAU, Adjoint des Cadres Hospitaliers, responsable des Services Economiques, est habilitée pour signer les factures et les bons de commande de classe 6 et de classe 2 et les opérations de classe 3, dans la limite des crédits disponibles inscrits au budget sur les comptes correspondants à la gestion économique du Centre Hospitalier de Châteaudun.

Article 2 :

Madame Séverine NOYEAU rend compte régulièrement au Directeur par intérim l'exercice de sa délégation.

Cette décision prend effet au 1^{er} Septembre 2015.

Fait à Châteaudun, le 1^{er} Septembre 2015

L'Adjoint des Cadres

S. NOYEAU

Le Directeur par intérim,

R. PIGNARD

Copie adressée à :

- Affichage
- Trésorerie Départementale